

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321

Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET SECURITE

609^{EME} REUNION

30 JUIN 2016

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/COMM(DCVIX)

COMMUNIQUE

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), lors de sa 609^{ème} réunion, tenue le 30 juin 2016, a adopté la décision suivante sur la situation au Soudan du sud:

Le Conseil,

1. **Prend note** du Rapport de la Présidente de la Commission de l'Union africaine, ainsi que de la communication faite par le Président de la Commission conjointe de suivi et d'évaluation (JMEC), l'ancien Président Festus Gontebanye Mogae. Le Conseil prend également note des déclarations faites par la Commission de l'UA, la JMEC, les représentants de la République du Soudan du Sud, l'Ethiopie en tant que Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS), sur la situation au Soudan du Sud par rapport à la mise en œuvre de l'«*Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud* »;
 2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la situation au Soudan du Sud, y compris les communiqués PSC/AHG/COMM.1 (DXXVII), adopté lors de sa 547^{ème} réunion tenue à New York, le 26 septembre 2015, et PSC/AHG/(DLXXI), adopté lors de sa 571^{ème} réunion tenue à Addis Abéba, le 29 janvier 2016, au niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement;
 3. **Félicite** la Présidence du Soudan du Sud, dirigée par le Président Salva Kiir Mayardit, le Premier Vice-Président Riek Machar Teny, et le Vice-Président James Wani Igga, pour avoir établi le Gouvernement d'Union nationale de Transition (GUNT), le 29 avril 2016. Le Conseil **félicite** les parties pour avoir fait les concessions nécessaires pour veiller à ce que le retour du Premier Vice-Président se fasse de manière pacifique, afin de faciliter la formation du GUNT. Le Conseil **note** les défis auxquels sont confrontées les activités du GUNT, et **encourage** les parties à maintenir un esprit de compromis, pour les aider à faire face aux difficultés rencontrées par le Gouvernement et le peuple du Soudan du Sud. Le Conseil **exhorte** le GUNT à fonctionner comme un Gouvernement unifié, afin qu'il traite avec succès les questions en suspens de mise en œuvre de l'Accord de Paix. Dans ce contexte, le Conseil se félicite de la formation du Conseil des Ministres;
 4. **Félicite** le Président de la JMEC et les membres de la JMEC pour leurs efforts continus et inlassables dans le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de Paix. Le Conseil **soutient pleinement** les efforts du Président Mogae, son mandat, ainsi que les décisions prises à ce jour en quête de la paix au Soudan du Sud. En outre, le Conseil **note avec satisfaction** la détermination affichée par la JMEC à continuer d'associer les parties, même pendant les périodes les plus difficiles du processus de mise en œuvre;
 5. **Salue** les efforts du Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien président Alpha Oumar Konaré, visant à aider les parties du Soudan du Sud à surmonter leurs défis, ainsi que son interaction continue avec les partenaires régionaux et internationaux à appuyer le processus de paix. Le Conseil **se félicite également** de la collaboration étroite et continue entre le Haut Représentant de l'UA et la JMEC, et **exhorte**
-

le Haut Représentant de l'UA à également interagir avec les parties sur le processus d'Arusha;

6. **Exprime sa gratitude** au Président de l'IGAD, le Premier Ministre Hailemariam Desalegn de l'Ethiopie, et aux dirigeants de l'IGAD, notamment le Président Uhuru Kenyatta de la République du Kenya, le Président Yoweri Museveni de la République de l'Ouganda, et le Président Omar al-Bashir de la République du Soudan, pour leur engagement et leur soutien constant aux efforts de la JMEC et leur engagement en faveur de la promotion de la paix, la sécurité et la stabilité au Soudan du Sud. À cet égard, le Conseil **souligne** le fait qu'une région stable et sûre ne peut être réalisée qu'à travers l'unité des objectifs visant à soutenir le Soudan du Sud tout au long de cette période difficile;

7. **Exprime sa gratitude** à la Mission des Nations unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour son rôle dans le maintien de la paix et de la sécurité au Soudan du Sud. Le Conseil **salue également** la protection continue accordée par la MINUSS et les organismes d'aide aux populations touchées du Soudan du Sud et les **exhorte** à continuer à fournir une telle assistance;

8. **Réaffirme sa vive préoccupation** face à la poursuite des violations de l'Accord de cessez-le-feu, telle que rapportée par le Mécanisme de Surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité (CTSAMM) à la JMEC et **encourage** les parties à renoncer à toute action qui pourrait aggraver la situation sécuritaire. Le Conseil **demande** au GUNT de donner des ordres explicites aux autorités civiles et militaires locales pour permettre un accès sans entrave et la liberté de mouvement pour le CTSAMM. Le Conseil **demande avec insistance** aux parties de réaffirmer leur engagement à l'idéal d'assurer un cessez-le-feu permanent à travers tout le pays;

9. **Exprime sa grave préoccupation** face aux rapports sur la croissance du nombre de cas de violence sexuelle et sexiste, en particulier contre les enfants, et l'enrôlement d'enfants soldats, et **condamne fermement** tous ces actes;

10. **Réitère son appel** à la communauté internationale à apporter un soutien à la mise en œuvre de l'accord d'une manière coordonnée, conformément aux mécanismes établis au titre de l'accord, notamment à la JMEC. Le Conseil **salue** les efforts déployés par le Forum des Partenaires de la JMEC et **exhorte** ce dernier à continuer à mobiliser le soutien au processus de paix. Le Conseil **appelle** également les partenaires internationaux à appuyer le processus de paix au Soudan du Sud, en particulier la création de la Cour hybride et les autres institutions de justice transitoires.

11. **Lance un appel pressant** aux États membres de l'UA pour soutenir les processus de stabilisation et de redressement au Soudan du Sud, et **demande** à la Commission de l'UA d'organiser une Conférence des Donateurs pour le Soudan du Sud à travers l'Initiative de solidarité africaine (IAS) avant la fin de l'année ;

12. **Demande** au GUNT de créer un environnement favorable à l'accès humanitaire, et de prendre l'entière responsabilité de veiller à la protection des civils et à la sécurité et la sûreté des agents humanitaires;

13. **Demande** au GUNT et à toutes les parties prenantes de faciliter le retour volontaire, la réinstallation et la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés afin qu'ils puissent contribuer au processus de redressement de leur pays;
 14. **Réitère son appel** au GUNT de commencer à donner suite, en collaboration avec le Gouvernement du Soudan (GoS), aux éléments essentiels de l'Accord de Coopération entre le Soudan et le Soudan du Sud, signé en septembre 2012, en particulier en ce qui concerne leurs frontières internationales, les mécanismes relatifs au partage du pétrole et les arrangements sécuritaires, qui ont une incidence directe sur la stabilité des deux pays. Le Conseil **exprime son soutien** aux efforts du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine pour le Soudan et le Soudan du Sud (AUHIP), dirigé par l'ancien Président Thabo Mbeki, visant à résoudre les problèmes découlant de l'Accord de Coopération de 2012;
 15. **Lance un appel pressant** aux États membres de l'IGAD pour continuer de jouer un rôle positif en aidant les parties à l'Accord à résoudre toutes les questions en suspens de l'Accord. À cet égard, le Conseil **invite** les parties du Soudan du sud à coopérer pleinement avec l'IGAD et la JMEC en vue d'assurer un processus de transformation crédible et authentique vers la création d'un pays plus pacifique et sécurisé;
 16. **Demande** à la Commission de l'UA de compléter rapidement les dispositions nécessaires, y compris la mobilisation des ressources et le recrutement du personnel, pour permettre l'établissement de la Mission de l'UA au Soudan du Sud (AUMISS). Compte tenu des contraintes financières de la Commission de l'UA, le Conseil **lance un appel pressant** aux Etats membres de l'UA de détacher des fonctionnaires auprès de la Mission prévue, en coordination avec la Commission de l'UA. En outre, le Conseil **demande** à la communauté internationale de soutenir cette initiative, étant donné le rôle stratégique que l'Afrique peut jouer dans l'appui au processus de paix;
 17. **Souligne** le rôle important que le Comité ad hoc de haut niveau de l'UA sur le Soudan du Sud peut jouer dans la promotion de la paix et de la sécurité au Soudan du Sud et, par conséquent, **lance un appel** au Comité ad hoc de haut niveau de l'UA pour renforcer sa coopération avec la JMEC et entreprendre une visite de travail au Soudan du Sud avant la fin de l'année 2016;
 18. **Décide** de procéder à une visite sur le terrain au Soudan du Sud, en août/septembre 2016, en solidarité avec le peuple du Soudan du Sud, ainsi que pour recueillir des informations de première main sur le terrain sur les défis politiques, sécuritaires, humanitaires et économiques auxquels est confronté le pays;
 19. **Demande** à la Commission de l'UA et à la JMEC de soumettre des mises à jour trimestrielles sur l'évolution de la situation au Soudan du Sud et la mise en œuvre de l'Accord de paix;
 20. **Décide** de rester activement saisi de la question.
-